



[Qui peut bénéficier des aides financières de l'OPAH ? \(http://perigueux.fr/ma-mairie-pratique/urbanisme-et-logement/la-politique-de-l-habitat/773-programme-damelioration-de-lhabitat.html#c1829\)](http://perigueux.fr/ma-mairie-pratique/urbanisme-et-logement/la-politique-de-l-habitat/773-programme-damelioration-de-lhabitat.html#c1829)

La Ville de Périgueux s'est engagée dans une grande opération d'amélioration de l'habitat périgourdin ancien, visant à **requalifier et rénover les logements, et à lutter contre leur vacance**. Elle concerne la réhabilitation de 500 logements à l'horizon 2017, situés dans les secteurs du **Puy Saint-Front, du Bassin, de la Gare / Saint-Martin et de la Cité**.

Ce dispositif incitatif permet aux **propriétaires souhaitant réhabiliter leur patrimoine bâti de bénéficier d'aides financières et d'un suivi technique**.

Contact : u-a@perigueux.fr

6,5 MILLIONS D'EUROS MOBILISÉS

Financé par l'Etat, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et les collectivités locales (Ville de Périgueux, Conseil Général, Conseil Régional, Grand Périgueux), cette première OPAH-RU mobilise 6,5 millions d'euros dédiés uniquement à la rénovation de biens privés sous forme de subventions.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DES AIDES FINANCIÈRES DE L'OPAH ?

- **Les propriétaires occupants** peuvent profiter de 25 % à 65 % d'aides financières pour des travaux d'amélioration de leur logement (confort, performance énergétique) ou d'adaptation (au vieillissement, au handicap).
- **Les bailleurs** ont la possibilité de bénéficier de 35 % à 55 % du montant dépensé pour la réhabilitation de logements occupés ou vacants ou pour la remise en location de surfaces vacantes.
- L'OPAH-RU, c'est également une **prime pour ceux qui désirent acheter un bien** à titre de résidence principale à condition qu'il soit vacant et construit depuis plus de 15 ans, ou tout simplement une aide au ravalement de façades et des devantures commerciales.

➤ QUELQUES EXEMPLES DE SUBVENTIONS ACCORDÉES À DES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS OU BAILLEURS :

Personne retraitée

- Revenu fiscal de référence : 12 000 €
- Travaux : changement des menuiseries simple vitrage pour du double vitrage et changement de la chaudière, pour un gain énergétique de 25% / an
- Montant des travaux : 11 572 € TTC
- Montant total des subventions : **7 446 € soit 4 105 € restant à la charge du propriétaire**

Père ou mère célibataire avec 2 enfants à charge

- Revenu fiscal de référence : 19 873 €
- Travaux lourds de réhabilitation
- Montant des travaux : 58 513 €
- Montant total des subventions : **35 000 € soit 23 513 € restant à la charge du propriétaire**

Couple sans enfant

- Revenu fiscal de référence : 20 500 €
- Travaux de ravalement de façade et réfection de volets
- Montant des travaux : 25 000 €
- Montant total des subventions (Ville de Périgueux uniquement) : **7500 € soit 17 500 € restant à la charge du propriétaire**

INFORMATIONS PRATIQUES

Pour être renseigné, bénéficier de conseils ou monter votre dossier, **la Ville a confié à l'équipe du PACT Sud-Ouest** (mouvement associatif pour l'amélioration de l'habitat), spécialiste de l'habitat, **le soin d'accompagner les Périgourdins gratuitement dans la mise en œuvre de leur projet**.

PACT Sud-Ouest : **08 05 70 44 45**
(numéro vert, appel gratuit depuis un poste fixe)
Opah-perigueux@pactsudouest.com



<http://perigueux.fr/typo3temp/pics/f4cbd3a3ec.jpg>

Les secteurs concernés par l'OPAH-RU

TOUTES LES CARTES DE LA VILLE
([HTTP://PERIGUEUX.FR/262-TOUTES-LES-CARTES-DE-LA-VILLE.HTML](http://perigueux.fr/262-toutes-les-cartes-de-la-ville.html))

DÉMARCHES EN LIGNE
([HTTP://PERIGUEUX.FR/MA-MAIRIE-PRATIQUE/VOS-DROITS-ET-DEMARCHES/560-LA-MAIRIE-A-VOTRE-SERVICE.HTML](http://perigueux.fr/ma-mairie-pratique/vos-droits-et-demarches/560-la-mairie-a-votre-service.html))



23 rue du Président-Wilson
BP 20130
24005 Périgueux cedex (France)
Tél. : +33 (0)5 53 02 82 00
Fax : 05 53 07 09 52

Accueil du public - Hôtel de ville
> du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h en continu

[intranet](#) | [messagerie](#) (accès réservés)